

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Manon Beauchemin, Greffière de la susdite municipalité,

- QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 1^{er} avril 2019 à 19:00 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.
- QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

Lot 1 824 015 du cadastre de Québec, sis au 990 à 994, rue Saint-Joseph, Ville de Valcourt, zone CV-2.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les demandes suivantes :

- Autoriser, une mesure frontale de 15,39 m alors que le règlement prévoit une mesure frontale minimale de 21,0 m pour une habitation isolée de 4 logements (art. 4.16 du règlement #561) ;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 21 février 2019.

Manon Beauchemin

Manon Beauchemin, Greffière